

Commentaires du syndicat CGT du Cnam sur le document d'orientation du 48^{ème} congrès confédéral

Tout d'abord, nous avons une première remarque d'ensemble sur le document : la plupart des analyses de la situation sur la transformation du travail et du salariat, l'émiettement syndical, les difficultés de coordination des luttes nous paraissent justes. Par contre, la plupart des décisions proposées nous semblent trop consensuelles. En cette période d'offensive du patronat et des gouvernements sur les acquis sociaux des travailleurs, d'exploitation accrue et de précarisation des conditions de travail et de vie, de renforcement des discriminations et de la répression, nous attendions un texte plus revendicatif et plus combatif.

Nous regrettons que la victoire du non à la constitution européenne au mois de mai dernier n'ait pas été rappelée plus fortement.

La revendication pour un nouveau statut du travail salarié et pour la sécurité sociale professionnelle (décision 7) nous pose problème : nous pensons que déconnecter le contrat de travail de l'entreprise et du travail effectif peut conduire à la remise en cause des conventions collectives et à diluer les responsabilités des entreprises et des patrons. Cette revendication ne conduit-elle pas à se satisfaire de la situation, à accepter qu'il y ait des restructurations, des fermetures d'entreprise pour des raisons de profits et à abandonner toute intervention et toute proposition pour une autre politique industrielle ?

Ce projet de sécurité sociale professionnelle ne vise-t-il pas à accompagner le libéralisme et ses exigences de flexibilité plutôt que de combattre l'exploitation capitaliste des salariés ? La CGT ne doit-elle pas clarifier sa position alors que ce projet est maintenant repris par des courants politiques de tous bords ?

Nous aurions aimé que le document fasse des propositions sur la lutte contre le chômage et contre toutes les mesures qui ne conduisent qu'à exonérer les employeurs des charges sociales, sur une autre politique industrielle, sur des nationalisations et re-nationalisations, sur la défense et le renforcement du code du travail et du statut de la fonction publique.

Nous aurions également aimé que le document reprenne les propositions unificatrices portées par les grandes mobilisations récentes : la retraite pour tous, dans le privé comme dans le public, après 37.5 années de travail, l'augmentation des salaires.

Sur l'évolution des structures, nous pensons que le document pose de bonnes questions mais n'apportent pas les bonnes réponses. Tout d'abord pour nous ce qui est primordial, c'est la détermination des revendications et des objectifs de la CGT, c'est de là que devrait découler la réflexion sur l'évolution des structures. Quelle est l'ambition de la CGT, quel est son combat, qu'est-ce qu'elle défend ?

Fixer un seuil d'effectif syndiqué pour constituer un syndicat peut s'avérer rigide et ne répondra pas forcément aux problèmes de convergence des intérêts des salariés que pose la diversification du salariat (multiples statuts, sous-traitance...). De même la création de sections syndicales pose le problème des droits des salariés de ces sections (négociation avec l'employeur...).

Les fédérations sont le socle de la CGT, ce sont les meilleurs outils pour la défense des conventions collectives. Si une réflexion sur des regroupements et des coopérations est pertinente, nous pensons qu'en rapporter le nombre à 9 en fonction de grands champs

d'activité qui ne correspondent pas forcément à la réalité peut réduire l'efficacité d'intervention de la CGT ainsi que le débat et la démocratie au sein de la confédération. Pour répondre à toutes ces questions ainsi qu'à la question cruciale de la coordination des luttes et du tous ensemble, il nous semble essentiel de réfléchir au rôle des structures interprofessionnelles et à la façon de les faire vivre.

Le débat a été mené dans notre syndicat sur la résolution sur le nouveau système de répartition des cotisations. Différents points de vue se sont exprimés. Pour une partie d'entre nous, si la résolution financière répond à de bonnes questions – faire vivre les principes du fédéralisme et la solidarité au sein de la CGT, limiter les rétentions et les retards dans le règlement des cotisations... - les réponses apportées peuvent poser problème. En effet, si le syndicat est la base de la CGT, la collecte des cotisations par un organisme central de répartition peut en limiter les responsabilités et l'autonomie. Cela donne plus de pouvoir à la confédération alors que les réponses seraient plutôt à trouver au niveau d'une meilleure coordination et du développement des convergences de revendication et de luttes entre les différentes structures de la CGT.

D'autres syndiqués en revanche considèrent l'organisme de répartition comme un bon outil pour répondre aux problèmes posés.

Syndicat Fercsup-CGT du Cnam
Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)
Case 821
292 rue Saint-Martin
75141 Paris cedex 03
Tel : 01 40 27 29 90
E mail : cgt@cnam.fr